

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

1

L'EMPLOYEUR

L'employeur transmet à **FORMAPI**, le CERFA complété et signé par l'**apprenti** et l'**entreprise** en un exemplaire sur la boîte mail : inscription@formapi.fr.



2

FORMAPI

FORMAPI traite le CERFA **correctement** rempli et signé. FORMAPI transmet à l'employeur par mail :

- Le CERFA signé et tamponné par leurs soins,
- La convention par apprentissage (les frais d'équipement et les frais annexes doivent être stipulés par apprenti,
- Le calendrier/programmation de formation.



3

L'EMPLOYEUR

L'employeur procède à la saisie de la demande de prise en charge sur la **plateforme de l'AFDAS**.

Lors de la saisie, créer un module sur l'**intitulé de la formation**, exemple : « BPJEPS ASC ». La modalité pédagogique à sélectionner est la modalité en « **présentiel** ».

La copie de la carte vitale de l'apprenti peut être demandée également. La demande de prise en charge doit être réalisée dans les **5 jours ouvrables** qui suivent la date de début d'exécution du contrat d'apprentissage.

En cas de besoin contacter l'AFDAS au 03 80 77 85 90.



4

Le CFA est informé par **mail** lorsque le dossier est instruit par l'**AFDAS**.

afDas

Comment mobiliser les aides financières?

ASP

L'Agence de Services et de Paiements (ASP) verse l'aide unique à l'apprentissage en avance de la rémunération et vérifie ensuite la présence du salarié sur la base de la **déclaration sociale nominative (DSN)**.

L'employeur doit penser à **transmettre** chaque mois la DSN de l'apprenti aux organismes sociaux (Ursaff, MSA, CPAM...). Le versement est ensuite automatique.

ANS (ex CNDS)

Effectuer une demande d'aides à l'apprentissage auprès du référent ANS de votre département.

Les contacts référents :

Jura (39) : Patrick EBEL - 03 63 55 83 42
Ain (01) : Mohamed MANAZILLA - 04 74 32 55 36

PORTAIL EMPLOYEUR

Site internet à disposition des employeurs pour toutes les aides versées par l'ASP.

- Rendez-vous sur www.sylae.asp-public.fr
- Créer votre compte Sylae
- Consulter vos données et vos droits

